vinetur

Le marché européen du vin est confronté à un déclin long et structurel

La France et l'Allemagne devraient enregistrer les plus fortes baisses de consommation au cours de la prochaine décennie.

mardi 13 janvier 2026



Les "Perspectives agricoles de l'UE 2025-2035" de la Commission européenne, achevées en décembre 2025, présentent une vue d'ensemble de la manière dont les marchés agricoles de l'UE pourraient évoluer au cours de la prochaine décennie dans

un cadre politique inchangé, en utilisant des données récentes et des moyennes pluriannuelles pour atténuer la volatilité. En ce qui concerne le vin, la Commission souligne un point méthodologique important : contrairement à de nombreux autres produits de base, le secteur du vin n'est pas couvert par le modèle de marché AGLINK-COSIMO utilisé pour la base de référence, de sorte que les projections relatives au vin sont fondées sur des avis d'experts et des analyses documentaires plutôt que sur une simulation complète du modèle. Ce contexte est important, car les perspectives concernant le vin dépendent moins des chocs à court terme que des tendances structurelles constantes qui, selon la Commission, façonnent la consommation, la production et le commerce.

Le rapport décrit la demande de vin de l'UE comme continuant à se contracter à mesure que les habitudes de consommation changent dans l'ensemble de l'Union et que les gouvernements mettent davantage l'accent sur les messages de "consommation modérée d'alcool" pour des raisons de santé. Selon le scénario de référence de la Commission, la consommation de vin par habitant dans l'UE tombera à 19,3 litres d'ici 2035, contre 21,2 litres pour la moyenne olympique 2021-2025, soit une baisse de 0,9 % par an. Le rapport associe cette baisse au renouvellement des générations et à l'évolution des normes sociales en matière d'alcool, tout en soulignant les choix politiques nationaux qui renforcent la modération. Il souligne également que cette baisse n'est pas uniformément répartie dans l'UE. La France et l'Allemagne, deux des plus grands marchés consommateurs de vin, devraient connaître les plus fortes baisses de la consommation par habitant au cours de la prochaine décennie. La population de l'UE devant diminuer au cours de la même période, les perspectives impliquent un ralentissement supplémentaire des volumes totaux, même si le rythme de la baisse par personne devait s'atténuer.

Dans le cadre de cette contraction plus large, la Commission souligne un changement dans les produits achetés par les Européens. Les données sur les ventes d'Euromonitor citées dans le rapport montrent que les vins rouges et rosés ont perdu du terrain ces dernières années, tandis que les vins mousseux ont gagné des parts et que les boissons à base de vin restent un segment petit mais croissant. La Commission établit un lien entre ces changements et le fait que les consommateurs considèrent le vin

davantage comme un achat occasionnel que comme un produit de base quotidien, et elle note que la baisse de la consommation se produit alors même que certains acheteurs montent en gamme, achetant moins souvent mais payant plus cher la bouteille dans certains circuits. Le rapport considère qu'il s'agit d'un ajustement à long terme sur un marché mature plutôt que d'une baisse cyclique.

L'offre, dans le scénario de référence de la Commission, s'ajuste à cette réalité de la demande, et l'ajustement passe par les vignobles. La production de vin de l'UE devrait diminuer de 0,5 % par an d'ici à 2035, pour atteindre 138 millions d'hectolitres en 2035. Les perspectives établissent un lien explicite entre cette baisse de la production et une réduction prévue de la superficie des vignobles de 0,6 % par an au cours de la même période, en partant de l'hypothèse que les conditions météorologiques et les rendements moyens restent stables. Dans la discussion du résumé sur les cultures spécialisées, la Commission signale également la réduction des terres consacrées aux vignobles comme le principal canal structurel par lequel la production devrait diminuer. Cette pression sur les vignobles s'inscrit dans un contexte plus large d'utilisation des terres dans lequel la superficie consacrée aux cultures permanentes, aux légumes et aux épices devrait diminuer de 7,2 % d'ici à 2035 par rapport à la période 2023-2025, en raison des effets du changement climatique et de la diminution du nombre de travailleurs disponibles pour cultiver ces cultures à forte intensité de main-d'œuvre.

Le rapport détaille également la destination du vin de l'UE, et ces parts permettent d'expliquer la sensibilité du secteur à la demande intérieure. La consommation humaine intérieure reste le principal débouché, avec 66 % de l'utilisation en 2021-2025, tandis que les exportations représentent 20 %. Les "autres utilisations", y compris la distillation ou la transformation en produits transformés, sont décrites comme relativement stables, à environ 30 millions d'hectolitres par an. Sur le plan extérieur, la Commission indique que certaines des principales destinations d'exportation de l'UE commencent à refléter les schémas de consommation de l'Europe, citant les États-Unis et le Royaume-Uni comme des marchés affichant des pressions à la baisse similaires. Le rapport ajoute une couche d'incertitude à court terme liée à l'évolution des tarifs douaniers américains, indiquant que l'UE est "temporairement affectée par la baisse des expéditions" vers les États-Unis, la

principale destination des exportations de l'Union, et que la demande au Royaume-Uni, le deuxième marché le plus important, est également en baisse. Le rapport laisse une marge de croissance à l'Amérique latine et à certaines régions d'Afrique, mais il considère que ces marchés sont trop petits, du moins aujourd'hui, pour compenser la faiblesse des destinations établies. En volume, les exportations de l'UE devraient diminuer de 0,6 % par an jusqu'en 2035, tandis que les importations chuteront plus rapidement, de 1,9 % par an, reflétant les mêmes tendances de consommation intérieure.

Les indicateurs environnementaux figurant dans les perspectives ajoutent un autre aspect aux vignobles, car ils reflètent les changements prévus dans les modes de culture et l'utilisation d'intrants. Dans son analyse de la diversité des cultures, la Commission note que les cultures permanentes ont généralement un impact limité sur les indicateurs de diversité régionale, mais elle identifie le déclin des vignobles dans le sud de la France comme une exception notable, car il réduit la diversité des cultures dans cette région. Dans la section sur les pesticides, le rapport prévoit une réduction globale de l'utilisation des pesticides d'ici 2035, et souligne que dans le groupe "légumes et cultures permanentes", les vignobles et les surfaces de légumes devraient diminuer, tandis que les oliveraies, les fruits, les fleurs et les pépinières augmentent. Pour les vignobles en particulier, l'intensité de l'utilisation des pesticides devrait diminuer de 4 % en moyenne d'ici à 2035, même si les changements diffèrent selon les régions et les types de pesticides. La Commission souligne également que les points chauds en matière d'intensité des pesticides tendent à correspondre aux zones où se concentrent les légumes et les cultures permanentes, et elle cite les régions de l'Allemagne de l'Ouest où se trouvent des vignobles parmi les endroits où les intensités d'insecticides et d'acaricides sont les plus élevées.

La nouvelle analyse au niveau de l'exploitation ajoute une vision économique de ce que ces tendances du marché pourraient signifier pour les exploitations qui comprennent des vignobles. En utilisant le modèle IFM-CAP, la Commission prévoit que le revenu agricole par unité de travail annuel pour les exploitations horticoles, les cultures permanentes et les exploitations viticoles diminue globalement de 2,5 % entre 2020 et 2035, principalement parce que les prix réels de la production diminuent alors que les prix des intrants restent stables, ce qui comprime les marges brutes. Le rapport

souligne que le changement est inégal dans la répartition des revenus, les exploitations aux revenus les plus élevés (les déciles supérieurs) étant plus exposées à la compression des marges dans ce type d'exploitation. En ce qui concerne la viabilité, le rapport prévoit que la part de ces exploitations classées comme "viables" tombera à 83 % d'ici 2035, contre plus de 87 % en 2020, la détérioration la plus marquée étant observée dans les grandes exploitations, tandis que les exploitations plus petites font preuve d'une plus grande résilience dans les résultats du modèle . La Commission indique également que les indicateurs environnementaux pour ce type d'exploitation ne changent que marginalement dans la simulation, avec un risque d'érosion en baisse de 0,75 %, des émissions de gaz à effet de serre en baisse de 0,5 % et une légère augmentation de l'excédent d'azote de 0,25 %.